

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 20 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

**Etaient présents :** BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, TRAMIER Claire, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, MOINAUD Hervé, CROSSAIS Magali, PERONO Patrice, LORINQUER Christian, SEGRÉTAIN Calésia.

**Etaient absents excusés :** ARDEOIS Jean-François (procuration PERONO Patrice), CHAPOUX Catherine (procuration GAUTIER Maryline)

Madame TRAMIER Claire a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2019.**

Le compte-rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

### **CCES : approbation des nouveaux statuts**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les nouveaux statuts de la Communauté de Commune Estuaire et Sillon.

En effet, la nouvelle rédaction consiste à compiler les compétences exercées par les deux ex-collectivités avant la fusion, de les réécrire sous une forme non territorialisée, et faire une mise à jour générale pour correspondre à la réalité actuelle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les nouveaux statuts d'Estuaire et Sillon.

### **ATLANTIC'Eau : adhésion de la commune pour la compétence optionnelle production**

Suite à la loi NOTRe, Atlantic'eau se transforme en syndicat mixte dit "à la carte" pour avoir la faculté d'exercer des compétences distinctes sur le territoire des différentes collectivités membres, et a le projet d'exercer la compétence "production d'eau potable".

Il revient désormais à la commune de se prononcer sur le choix de confier à Atlantic'eau l'exercice de la compétence optionnelle "production" à compter du 31/12/2019, conformément à la procédure prévue à l'article 12.2 des statuts modifiés et le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer à la compétence.

## **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Les membres du conseil prennent acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Département.

## **Devis canalisations eaux pluviales rue de la mairie**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil la décision du Département de refaire le revêtement de la rue de la mairie, du carrefour de la rue des Grands Courtils jusqu'à la mairie. Auparavant, il convient de s'assurer de l'état des canalisations des eaux pluviales sous cette portion de route. L'étude a été faite et il s'avère que des travaux de remise en état sont nécessaires pour un montant de 15 342 € TTC (12 785 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis pour lancer les travaux, et à accomplir toutes les démarches liées à cette décision, tenant compte qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'accès d'un terrain à construire sur cette portion de route.

## **Révision du tarif cantine**

Madame GAUTIER Maryline, adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires, informe les membres du conseil municipal que le prestataire des repas à la cantine applique depuis la rentrée une augmentation de 2.211 %.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, une augmentation de 2 % depuis la rentrée scolaire, à savoir :

Tarif enfant : 3.62 € par repas, au lieu de 3.55 € pour l'année passée.

Une information sur le nombre de repas et sur les coûts sera mise dans le bulletin municipal.

## **Convention de servitudes ENEDIS : délégation de signature**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande d'un notaire de signer une convention de servitudes entre la commune et ENEDIS pour les travaux de restructuration de la ligne HT au bourg qui ont eu lieu précédemment, et qui ont permis d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation, sur les parcelles appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de servitudes pour les parcelles ZP73, ZP74 et ZP118,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de convention de servitudes entre ENEDIS et la commune.

## Don à la commune

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la suite du dossier de construction illicite au village de l'Orme.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal refusent le don de la propriétaire à la commune, des parcelles référencées ZK111 pour le bâtiment et ZK 108 et 109 pour les terrains.

### **INFORMATIONS :**

- Maison à vendre en adjudication rue du Cadran : la mairie peut préempter, uniquement après les dernières enchères.
- La commission finances s'est réunie pour proposer les prochains travaux :  
Sont prévus des travaux au cimetière (allée centrale, jardin du souvenir, columbarium), de canalisation des eaux pluviales, la suite des travaux de l'aménagement du bourg au niveau de la fin de la rue du port, l'amélioration de l'acoustique de la salle du conseil, l'extension du réseau d'eau potable chemin des roseaux.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur Christian LORINQUER informe les membres du conseil municipal qu'il a été déterminé le Syndicat des marais du Brivet comme propriétaire de l'écluse de l'observatoire.
- Cérémonie de la Sainte Barbe sur la commune le samedi 30 novembre 2019.
- Distribution du P'tit Lavausien le week-end du 4/5 octobre.

Fin à 23h00.